

Le Président ensuite laissa la Chaire, et la Chambre s'ajourna.

Mardi 15e. Mars.

Un Bill qui applique certaines sommes d'argent y mentionnées à rembourser pareilles sommes avancées par ordre de sa Majesté, conformément à une adresse de la Chambre d'Assemblée, a été lu pour la première fois.

Le Président du Comité de toute la Chambre sur le Bill de Milice, a fait rapport des amendements faits à icelui, qui ont été approuvés par la Chambre, et le Bill ordonné d'être grossyé*. La Chambre s'est alors ajournée.

Mercredi, 16. La Chambre fut en Comité sur le Bill des Officiers Rapporteurs.

Vendredi, 18. La Chambre s'est ajournée faute de *Quorum*.

ANECDOTE DE DELILLE.

L'abbé Delille étoit riche des biens-faits de la cour; sa fortune s'est évanouie à la révolution, et il s'en est consolé, en faisant des vers charmans sur la pauvreté. On chercha à l'entraîner dans les factions, qui divisoient la France; mais l'esprit qui animoit les parties dominans étoit trop opposé à son caractère. Il ne voulut point s'associer à ceux qui n'avoient d'autre moyen de régner dans un pays, que celui de le ravager. Peu ambitieux, il resta fidèle à sa pauvreté, et il cultiva les muses au milieu des flammes, qui dévoreroient les bibliothèques et les momens des arts. Dans la fatale année de 1793, les factieux voulurent rendre son talent complice de leurs forfaits, et ils entreprirent de forcer sa muse de sacrifier sur les autels de la terreur. Le comité de salut public, lui demanda des vers propres à être chantés dans les fêtes pu-

bliques. On fait combien il étoit dange-reux de refuser quelque chose au comité de salut public. L'abbé Delille n'avoit plus que des vers à donner, et l'échafaud étoit là pour punir son refus, dont on n'eût pas été embarrassé de faire une conspiration contre la sûreté de l'état. Il réfléchit sur l'invitation du comité de salut public, et il dit le lendemain à ses amis: "J'ai fait mes réflexions; la guillotine est une mort fort douce, et je ne ferai point de vers." Le fameux Chaumette, qui étoit une manière d'homme de lettres, et qui, sous une enveloppe révolutionnaire, portoit une ame susceptible de procédés, revint à la charge; et entrant de son mieux dans les opinions de l'abbé Delille, il le pria de choisir un sujet, qui auroit pu être l'objet de ses chants dans toutes les circonstances: c'étoit le moment où l'on venoit de décréter, qu'il existoit un Dieu et que l'ame étoit immortelle. L'abbé Delille, pressé par les sollicitations de Chaumette, choisit ce dernier sujet. Le procureur de la commune lui donna vingt-quatre heures; et lorsqu'il revint, l'abbé Delille lui montra les vers qu'il avoit faits sur l'immortalité de l'ame. Les voici:

Dans sa demeure impénétrable,
Assis sur l'éternité
La tranquille immortalité,
Propice au bon et terrible au coupable,
Du tems qui, sous ses yeux, suit à pas de géant,
Défend l'ami de la justice,
Et ravit à l'Espoir du vice
L'asyle horrible du néant.

O vous qui de l'Olympe usurpant le tonnerre,
Des éternelles lois renvertez les autels!
Lâches oppresseurs de la terre,
Tremblez! vous êtes immortels.

Et vous, vous du malheur victimes passagères,
Sur qui veillent d'un Dieu les regards paternels,
Voyageurs d'un moment aux terres étrangères,
Consolerez-vous, vous êtes immortels!

"C'est très bien, s'écria Chaumette, après la lecture de ces vers; c'est peut-être ce que vous avez fait de mieux; mais attendons. Le moment n'est pas venu de publier ce vers là; quand il en sera tems je viendrai vous avertir." Huit jours

* Dans le rapport du Comité nous avons remarqué un amendement qui permit aux Protestans de s'exercer tout autre jour que les Fêtes et Dimanches.